

D 30617/1-4

**AGENCE DE L'EAU
RHONE MEDITERRANEE CORSE**



rhône méditerranée & corse

2-4, allée de Lodz

69363 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 01

ANALYSE COUTS-AVANTAGES DES MASSES D'EAU A COUTS DISPROPORTIONNES

Annexe 3 :

Analyses des Capacités Contributives

Mars 2009

Annexe 3.

CCA

ID_10_05 Roubion - Jabron

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	70 939
SAU en ha	26 539
Nombre de foyers fiscaux	33 165
Population en habitants	58 581

Prix de l'eau

Départements concernés	26	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	2,61 €	2,61 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	151 041 178 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	8 573 721 €
Rev. Fiscal Réf.	456 201 043 €
Budget environnement / habitant	7 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDR429a**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Jabron de Souspierre à sa confluence avec le Roubion**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR429b**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Jabron de sa source à Souspierre**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR430**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Ancelle**
Typologie : **Rivière**

- Numéro : **FRDR431**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Roubion de la Rimandoule à l'Anelle**
Typologie : **Rivière**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 5D05 : Exploiter une parcelle en agriculture biologique

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retient un coût de 350 € par hectare de terres arables, et l'objectif retient 5% des surfaces en terres arables (conversion agriculture bio + herbe) des sous-bassins versants concernés. Le tout est à multiplier par 5 années.
- Coût de la mesure : 2 626 138 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
100%				

Mesure 3C30: Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu, des altérations physiques et secteurs artificialisés

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 2 études sur le sous-bassin.
- Coût de la mesure : 80 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
				100%

Mesure 5D07 : Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

- Hypothèse : Le coût est estimé à 450 € par hectare de terres arables (coût MAE création de parcelles enherbées), et l'objectif retient 6% en terres arables des sous-bassins versants concernés le tout étant à multiplier par 5 années. 20 492 ha sont concernés par la mesure. On a donc $450€ \times 5 \text{ ans} \times 6\% \times 20\,492 \text{ ha}$.
- Coût de la mesure : 2 305 350 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure set alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- Hypothèse : Le coût unitaire varie de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture, le tout étant à multiplier par 5 années MAE. La surface en vigne est de 7 ha. La surface arboricole est de 523 ha, soit $(148 € \times 7 \text{ ha} + 190€ \times 523 \text{ ha}) \times 5$.
- Coût de la mesure : 502 030 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure set alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 1A10 : Mettre en place un dispositif de gestion concertée

- Coût de la mesure : 1 020 000€

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5F31 : Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

- Coût de la mesure : 30 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
			100%	

Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles

- Hypothèse : On retient 5 AAC (Aire d'Alimentation de Captage) par sous-bassin versant concerné, avec un coût unitaire de 420 000 € par AAC. Il y a 5 AAC par SSBV, soit $5 \text{ AAC} * 420\,000\text{€}/\text{AAC} = 2\,100\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur les deux secteurs.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
50%	50%			

Mesure 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation

- Hypothèse : Le coût est estimé à 10 000 € par exploitation, et l'objectif retient 20% des exploitations sur les bassins versants concernés. Il y a 1022 exploitations sur le SSBV. On a donc : 1022 exploitations × 0,2 × 10 000 €
- Coût de la mesure : 2 044 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 5C02 : Couvrir les sols en hiver (CIPAN)

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est de 48 € en zone vulnérable à 86 € hors zone vulnérable, le tout étant à multiplier par 5 années (MAE).
- Coût de la mesure : 2 881 154 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
1A10	1 020 000 €	170 000 €
3C30	80 000 €	13 333 €
5C02	2 881 154 €	480 192 €
5D01	502 030 €	83 672 €
5D05	2 626 138 €	437 690 €
5D07	2 305 350 €	384 225 €
5D28	2 044 000 €	340 666 €
5F31	30 000 €	5 000 €
5F32	2 100 000 €	350 000 €
Total	13 588 672 €	2 264 778 €
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>232 €</i>	<i>39 €</i>

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV¹

Ce cours d'eau est de type 6 : c'est un cours d'eau continental et rural, qui privilégie les usages de proximité.

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

1. Des bénéfices marchands dans le secteur de l'alimentation en eau potable.
2. Des bénéfices non marchands liés à la pêche de loisir, la baignade et les jeux d'eau, ainsi que la chasse, la promenade et la randonnée.

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices non marchands**

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »².

¹ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

² Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique	Atteinte du bon état pour un cours d'eau de plaine
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts sur l'aire d'alimentation des captages	
5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts sur l'aire d'alimentation des captages	
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	
5C02	Couvrir les sols en hiver (CIPAN)	
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu, des altérations physiques et secteurs artificialisés	
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.	
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	Partage de la ressource

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ³) ⁴	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/Pêcheur/an	8%	95 515 €
Kayak	7,9	€/Ménage / an	5%	13 100 €
Baignade	32,1	€/Baigneur /an	13%	138 397 €
Usages récréatifs	36	€/Ménage / an	61%	728 303 €
Valeur patrimoniale	25	€/Ménage / an	13%	107 786 €
			TOTAL	1 083 102 €

³ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁴ Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau ruraux.

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
1A10	170 000 €				170 000 €
3C30	13 333 €				13 333 €
5C02	480 192 €	480 192 €			
5D01	83 672 €	83 672 €			
5D05	437 690 €	437 690 €			
5D07	384 225 €	384 225 €			
5D28	340 666 €	340 666 €			
5F31	5 000 €				5 000 €
5F32	350 000 €	175 000 €	175 000 €		
Total	2 264 778 €	1 901 445 €	175 000 €	- €	188 333 €

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	2,61 €
Revenu fiscal de référence (B)	456 201 043 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	0 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0%
Volume financier représenté par la facture d'eau ($D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$)	10 387 273 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D / B)	2,28%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ($E = C + D$)	10 387 273 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,28%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	188 333 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,04%
Coût total pour les ménages	188 333 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,04%

Poids du PDM pour les agriculteurs :

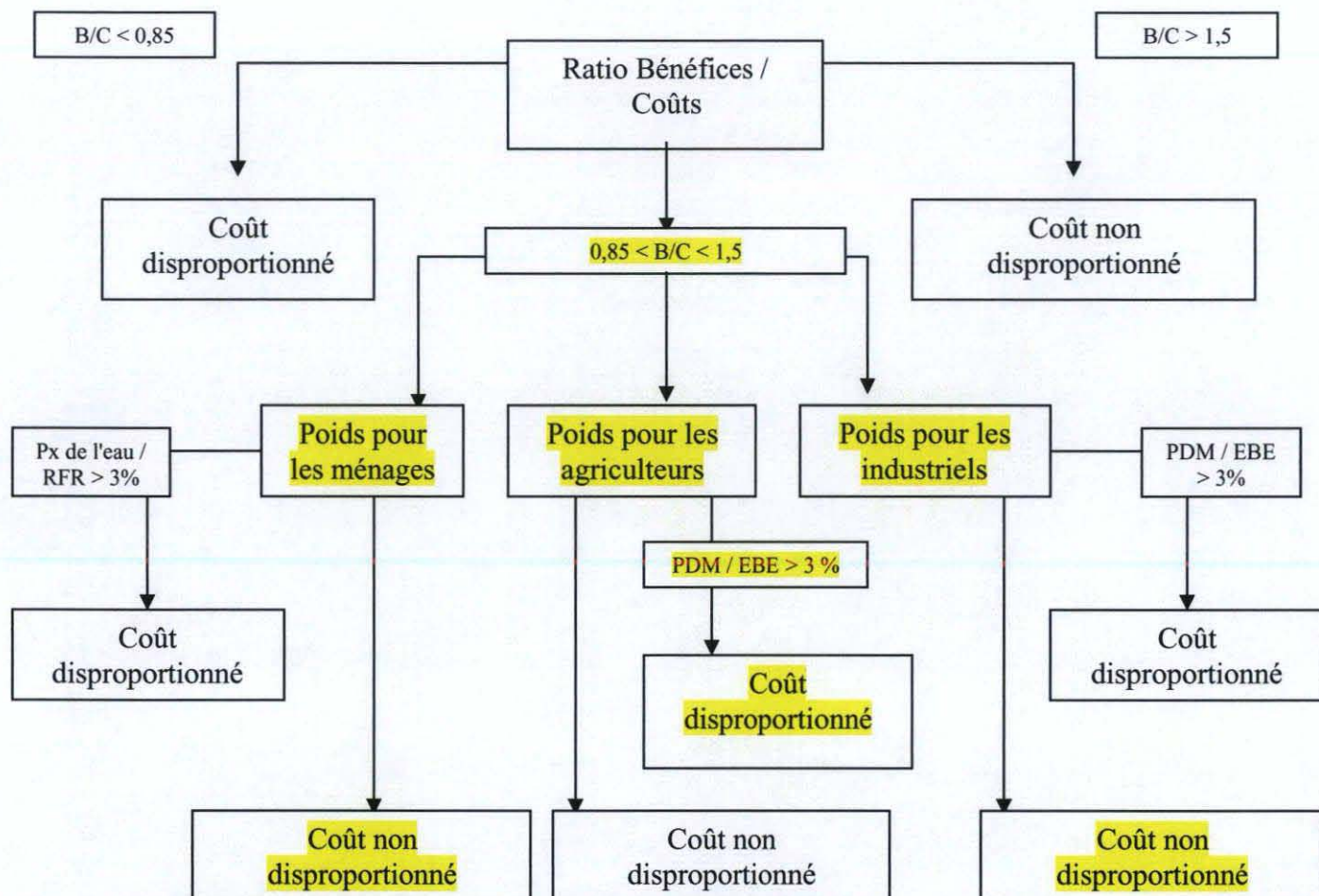
Revenu net d'entreprise agricole	8 573 721 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	16 275 152 €
Coût pour le secteur agricole	1 901 445 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	22,18%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	11,68%

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	151 041 178 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	34 281 146 €
Coût pour le secteur industriel	175 000 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	0,12%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	0,51%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

<u>Bénéfice annuel non actualisé</u>	1 083 102 €
<u>Coût annuel non actualisé</u>	2 264 779 €
<u>Taux d'actualisation r =</u>	4%
<u>Bénéfice total actualisé (B)</u>	14 797 490 €
<u>Coût total actualisé (C)</u>	12 347 171 €
<u>B / C</u>	1,20

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme non disproportionné mais il faut analyser les capacités contributives des acteurs car le ratio B/C est de (Bénéfices supérieurs à 0,85 fois les coûts mais inférieurs à 1,5 fois les coûts).

Le prix de l'eau dans le Revenu Fiscal de référence est de 2,28% (<3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE agricole est de 11,68% (>3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE industrielle est de 0,51% (<3%). Le coût du PDM est disproportionné eu égard aux capacités contributives des agriculteurs.

CO_17_06 Canet

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	22 497
SAU en ha	12 118
Nombre de foyers fiscaux	34 106
Population en habitants	65 646

Prix de l'eau

Départements concernés	66	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	2,98 €	2,98 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	71 069 321 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	1 681 904 €
Rev. Fiscal Réf.	539 620 578 €
Budget environnement / habitant	1 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDT01**
Intitulé de la masse d'eau : **Canet**
Typologie : **Transition**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation

- Hypothèse : Le coût est estimé à 10 000 € par exploitation, et l'objectif retient 20% des exploitations sur les bassins versants concernés
soit 1 209 exploitations \times 0,2 \times 10 000€
- Coût de la mesure : 2 418 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 2A17 : Développer des démarches de maîtrise foncière

- Précision sur la mesure : Déjà inclus dans les volets concernés
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5E17 : Traiter les rejets des activités vinicoles et de productions agroalimentaires

- Coût de la mesure : 800 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
	100%			

Mesure 3A28 : Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes ...) de manière concertée

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est que les mesures de gestion ont un coût nul
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc réparti entre le secteur agricole, industriel et les ménages en tant que contribuables.

Secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
33,33%	33,33%		33,33%	

Mesure 1A10 : Mettre en place un dispositif de gestion concertée

- Coût de la mesure : 1 020 000€

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C37 : Limiter ou éliminer les apports solides néfastes

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 12,5km de linéaire sur le SSBV de petite taille soit 12,5 km × 5 000 €/km.
- Coût de la mesure : 62 500 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5D07 : Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

- Hypothèse : Le coût est estimé à 450 € par hectare de terres arables (coût MAE création de parcelles enherbées), et l'objectif retient 6%en terres arables des sous-bassins versants concernés le tout étant à multiplier par 5 années. Le SSBV a 11 412 ha concernés par la mesure. On a donc 450€ × 5 ans × 5% × 11 412 ha
- Coût de la mesure : 1 283 850 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure set alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- Hypothèse : Le coût unitaire variant de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture. Le tout étant à multiplier par 5 années MAE. La surface en vigne est de 59 ha. La surface arboricole est de 9 531 ha, soit $(148 \text{ €} \times 59 \text{ ha} + 190 \text{ €} \times 9 531 \text{ ha}) \times 5$
- Coût de la mesure : 9 098 110 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure set alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux

- Hypothèse : Le SSBV a 1 810 ha SCOP et surfaces en légumes avec un coût unitaire de 137 €/ha. Le tout étant à multiplier par 5 années (contrat MAE), soit $1 810 \text{ ha SCOP} \times 137 \text{ €} \times 5 \text{ ans}$.
- Coût de la mesure : 1 239 850 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
100%				

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
1A10	1 020 000 €	170 000 €
2A17	- €	- €
3A28	- €	- €
3C37	62 500 €	10 417 €
5C18	1 239 850 €	206 641 €
5D01	9 098 110 €	1 516 352 €
5D07	1 283 850 €	213 975 €
5D28	2 418 000 €	403 000 €
5E17	800 000 €	133 333 €
Total	15 922 310 €	2 653 718 €
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>243 €</i>	<i>40 €</i>

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV¹

La masse d'eau concernée est de type 11, c'est-à-dire des lagunes littorales en zone humide.

Le SSBV est caractérisé par des modifications anthropiques subies sur les débits, dus aux prélèvements et aux modifications physiques. Ce problème de gestion quantitative est lié à l'organisation pour la satisfaction des besoins pour un certain nombre d'usages (alimentation en eau potable, irrigation, loisir ...). Ce SSBV est soumis à une croissance démographique et touristique importante entraînant de nouveaux usages (golfs...). Ce SSBV également subit une pollution d'origine agricole et urbaine principalement.

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

¹ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

- Les activités sportives et récréatives liées à l'eau : il s'agit ici tout particulièrement de la pêche.
- Les activités non sportives liées à l'eau : Il s'agit notamment de chasse, de randonnées et promenades et de l'observation d'oiseaux.
- Fonctionnalité des milieux en bon état : ressource en eau locale, autoépuration et richesse biologique

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices marchands**
 - Baisse des coûts d'épuration

Les bénéfices à attendre de l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce sous bassin liés aux activités touristiques non aquatiques. Ces bénéfices ne sont pas à prendre en compte. Le ministère précise² que « l'augmentation de valeur ajoutée de certaines activités (notamment touristiques) n'est pas prise en compte, car des diminutions par ailleurs d'autres activités font qu'il n'y a pas de réel bénéfice net ou cumulé ».

- **Bénéfices non marchands**

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »³.

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	Amélioration de la qualité d'un cours d'eau
5E17	Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires	
3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.	
5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	
2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	Protection d'un estuaire
3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes ...) de manière concertée	
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	Sauvegarder la ressource

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

² Article paru dans la Lettre Evaluation n°12 - juillet 2007.

³ Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ⁴) ⁵	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/pêcheur/an	9%	110 503 €
Usages récréatifs	37,1	€/ménage/an	45%	569 396 €
Valeur patrimoniale	25	€/ménage/an	34%	289 899 €
TOTAL				969 798 €

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
1A10	170 000 €				170 000 €
2A17	- €				0 €
3A28	- €	0 €	0 €		0 €
3C37	10 417 €				10 417 €
5C18	206 641 €	206 641 €			
5D01	1 516 352 €	1 516 352 €			
5D07	213 975 €	213 975 €			
5D28	403 000 €	403 000 €			
5E17	133 333 €		133 333 €		
Total	2 653 718 €	2 339 968 €	133 333 €	- €	180 417 €

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	2,98 €
Revenu fiscal de référence (B)	539 620 578 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	0 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0%
Volume financier représenté par la facture d'eau ($D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$)	12 196 228 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D / B)	2,26%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ($E = C + D$)	12 196 228 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,26%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	180 417 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,03%
Coût total pour les ménages	180 417 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,03%

⁴ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁵ Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau urbains.

Poids du PDM pour les agriculteurs :

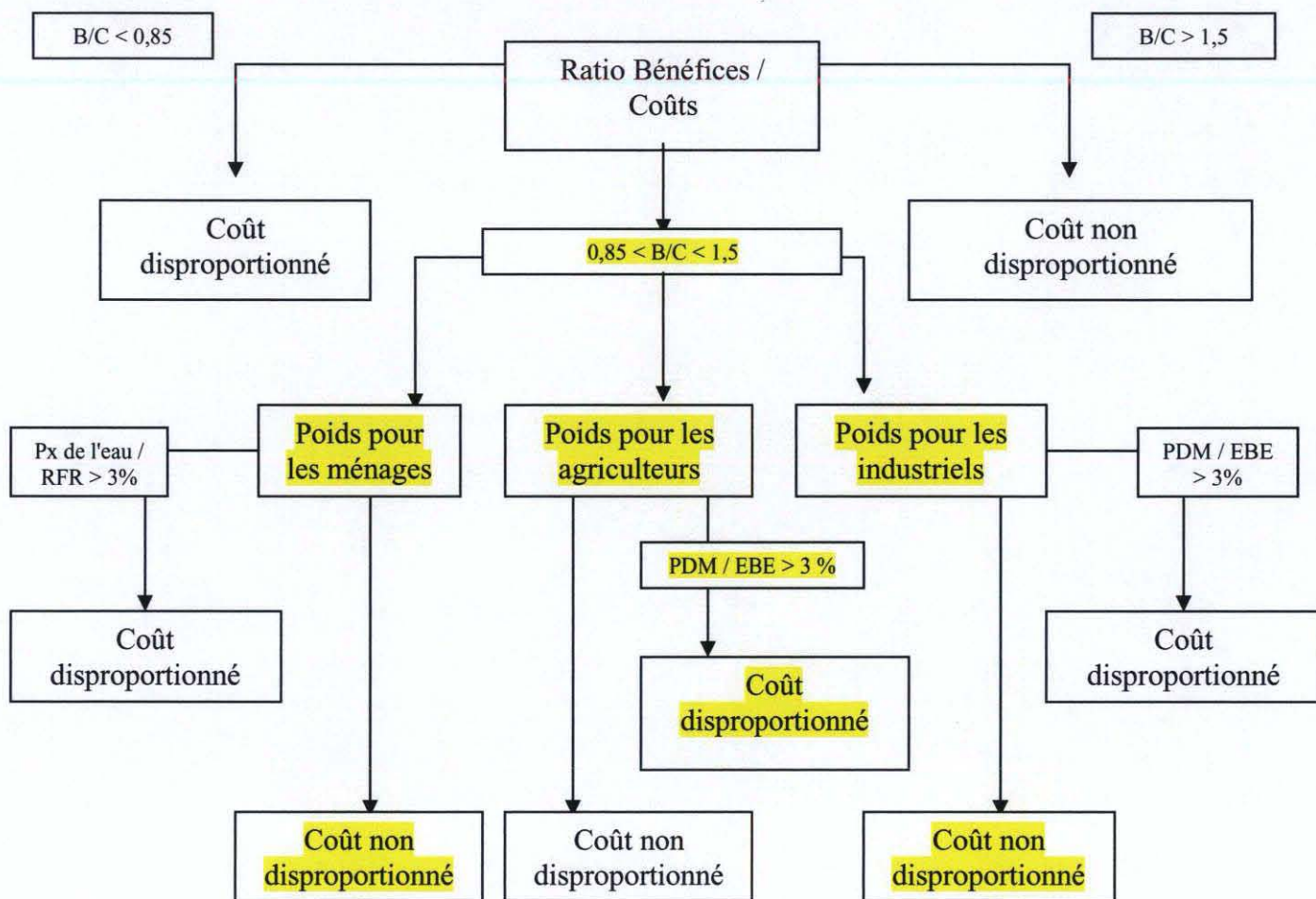
Revenu net d'entreprise agricole	1 681 904 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	3 120 033 €
Coût pour le secteur agricole	2 339 968 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	139,13%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	75%

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	71 069 321 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	5 814 927 €
Coût pour le secteur industriel	133 333 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	0,19%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	2,29%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

<u>Bénéfice annuel non actualisé</u>	969 798 €
<u>Coût annuel non actualisé</u>	2 653 718 €
<u>Taux d'actualisation r =</u>	4%
<u>Bénéfice total actualisé (B)</u>	13 249 513 €
<u>Coût total actualisé (C)</u>	14 467 601 €
<u>B / C</u>	0,92

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme non disproportionné mais il faut analyser les capacités contributives des acteurs car le ratio B/C est de 0,92 (Bénéfices supérieurs à 0,85 fois les coûts mais inférieurs à 1,5 fois les coûts).

Le prix de l'eau dans le Revenu Fiscal de référence est de 2,26% (<3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE agricole est de 75% (> 3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE industrielle est de 2,29% (<3%). Le coût du PDM est disproportionné eu égard aux capacités contributives des agriculteurs.

DO_02_09 Doubs moyen

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	112 027
SAU en ha	38 552
Nombre de foyers fiscaux	110 888
Population en habitants	202 311

Prix de l'eau

Départements concernés	25	39	70	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	3,06 €	2,87 €	2,83 €	2,92 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	519 991 571 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	13 553 986 €
Rev. Fiscal Réf.	1 754 896 258 €
Budget environnement / habitant	20 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDR625**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey**
Typologie : **Rivière**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 3C16: Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est celle d'un grand cours d'eau, pour 300 points de restauration.
- Coût de la mesure : 12 000 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 1A10 : Mettre en place un dispositif de gestion concertée

- Coût de la mesure : 1 020 000€

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5D27 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

- Hypothèse : Le coût est estimé à 10 000 € par commune, et l'objectif retient 1 commune sur 2 (50%) sur les bassins versants concernés, soit 154 communes × 0,5 × 10 000 €/commune
- Coût de la mesure : 770 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
			100%	

Mesure 5A31 : Mettre en place des conventions de raccordement

- Hypothèse : Mesure de réglementation
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
			100%	

Mesure 5A32 : Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets

- Hypothèse : Mesure de réglementation
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- Hypothèse : Le coût unitaire variant de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture. Le tout étant à multiplier par 5 années. La surface en vigne est de 7 ha. La surface arboricole est de 1 ha, soit $(148 \text{ €} \times 7 \text{ ha} + 190 \text{ €} \times 1 \text{ ha}) \times 5$
- Coût de la mesure : 6 130 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes

- Hypothèse : Le coût est estimé à 450 € par hectare de terres arables (coût MAE création de parcelles enherbées), et l'objectif retient 5% des surfaces en terres arables des sous-bassins versants concernés le tout étant à multiplier par 5 années. Le SSBV a 15 874 ha concernés par la mesure. On a donc $450€ \times 5 \text{ ans} \times 5\% \times 15\,874 \text{ ha}$
- Coût de la mesure : 1 785 825 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 5D07 : Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

- Hypothèse : Le coût est estimé à 450 € par hectare de terres arables (coût MAE création de parcelles enherbées), et l'objectif retient 6% en terres arables des sous-bassins versants concernés le tout étant à multiplier par 5 années. Le SSBV a 15 874 ha concernés par la mesure. On a donc $450€ \times 5 \text{ ans} \times 6\% \times 15\,874 \text{ ha}$
- Coût de la mesure : 1 785 825 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 5E04: Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

- Coût de la mesure : 12 900 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
			100%	

Mesure 5B25 : Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration

- Coût de la mesure : 5 000 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur des ménages en tant qu'usager du service de l'eau. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
		100%		

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
1A10	1 020 000 €	170 000 €
3C16	12 000 000 €	2 000 000 €
5A31	- €	- €
5A32	- €	- €
5B25	5 000 000 €	833 333 €
5D01	6 130 €	1 021,67 €
5D03	1 785 825 €	297 638 €
5D07	1 785 825 €	297 638 €
5D27	770 000 €	128 333 €
5E04	12 900 000 €	2 150 000 €
Total	35 267 780 €	5 877 963 €
Coût du PDM par habitant	174 €	29 €

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV¹

Les masses d'eau concernées sont des cours d'eau de type 4, c'est-à-dire des moyens et/ou grands cours d'eau non navigables de type continental.

Ce territoire est d'une disposition générale Nord/Est Sud/Ouest. La pluviométrie y est importante, assurant une alimentation importante de la ressource en eau. Le territoire est marqué par une perméabilité des sols propice à leur vulnérabilité à la pollution. Le caractère agricole de ce territoire est basé sur la production laitière, la transformation fromagère et l'intensification de la grande culture (essentiellement dans les basses vallées). Les pressions urbaines et périurbaines se développent de plus en plus, et les activités industrielles liées à production automobile (PSA à Sochaux) sont un critère de plus influençant la qualité de la ressource en eau.

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Les activités sportives et récréatives liées à l'eau : il s'agit ici tout particulièrement de la baignade et des jeux d'eau, de la spéléologie ainsi que du canoë et de l'aviron.
- Les activités non sportives liées à l'eau : Il s'agit notamment de pêche, de randonnées et promenades et de l'observation d'oiseaux.
- Fonctionnalité des milieux en bon état : ressource en eau locale, autoépuration, amortissement de crue et richesse biologique.

¹ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices marchands**

- Augmentation significative de la fréquentation des cours d'eau pour la pêche professionnelle (émergente localement)
- Baisse des coûts d'assainissement
- Augmentation de l'alimentation en eau potable

Les bénéfices à attendre de l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce sous bassin sont liés aux activités touristiques non aquatiques. Ces bénéfices ne sont pas à prendre en compte. Le ministère précise² que « l'augmentation de valeur ajoutée de certaines activités (notamment touristiques) n'est pas prise en compte, car des diminutions par ailleurs d'autres activités font qu'il n'y a pas de réel bénéfice net ou cumulé ».

- **Bénéfices non marchands**

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »³. Les tableaux ci-après présentent la quantification des bénéfices non marchands retenus pour ce PDM, en dehors du volet Eau Potable.

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	Sauvegarde de la ressource (condition pour l'atteinte des autres résultats)
5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	Amélioration de la qualité du cours d'eau (atteinte du bon état)
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	
5A31	Mettre en place des conventions de raccordement	
5B25	Déplacer le point de rejet des eaux d'épuration	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	
5D07	Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.	
3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur	

² Article paru dans la Lettre Evaluation n°12 - juillet 2007.

³ Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ⁴) ⁵	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/pêcheur/an	9%	359 278 €
Kayak	36	€/kayakiste/an	5%	199 599 €
Baignade	32,1	€/ménage/an	0%	0 €
Usages récréatifs	36	€/ménage/an	45%	1 796 392 €
Valeur patrimoniale	25	€/ménage/an	34%	359 278 €
TOTAL				2 714 549 €

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
1A10	1 020 000 €	170 000 €
3C16	12 000 000 €	2 000 000 €
5A31	- €	- €
5A32	- €	- €
5B25	5 000 000 €	833 333 €
5D01	6 130 €	1 021 €
5D03	1 785 825 €	297 638 €
5D07	1 785 825 €	297 638 €
5D27	770 000 €	128 333 €
5E04	12 900 000 €	2 150 000 €
Total	35 267 780 €	5 877 963 €
Coût du PDM par habitant	174 €	29 €

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	2,92 €
Revenu fiscal de référence (B)	1 754 896 258 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	833 333 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,05%
Volume financier représenté par la facture d'eau (D = A * 120 * nb de foyers fiscaux)	38 855 304 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D/ B)	2,21%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM (E = C + D)	39 688 637 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,26%

⁴ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁵ Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau urbains.

Coût pour les ménages en tant que contribuable	4 448 333 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,25%
Coût total pour les ménages	5 281 667 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,30%

Poids du PDM pour les agriculteurs :

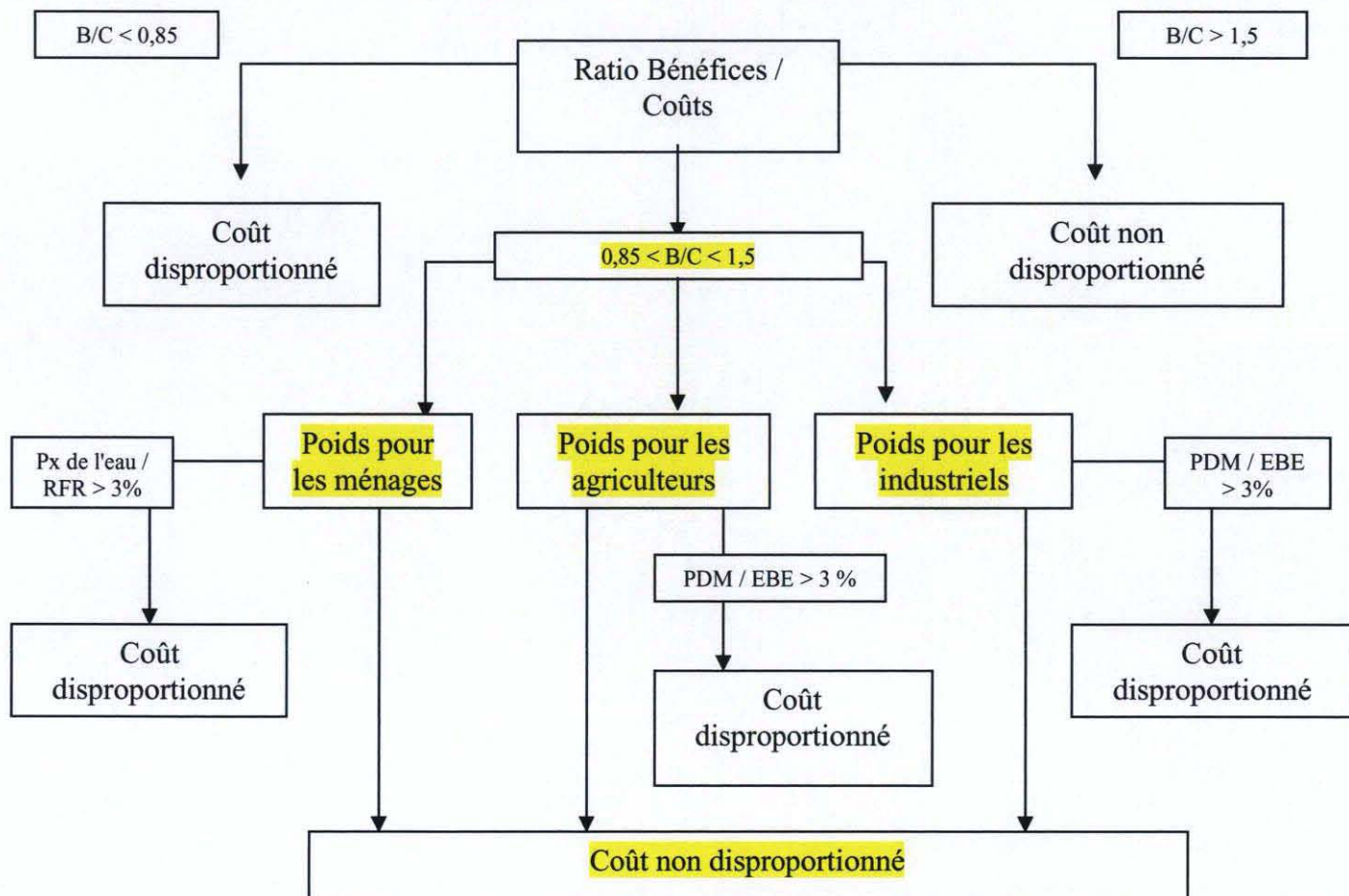
Revenu net d'entreprise agricole	13 553 986 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	20 352 699 €
Coût pour le secteur agricole	596 297 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	4,4%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	2,93%

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	519 991 571 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	118 020 181 €
Coût pour le secteur industriel	- €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	0%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	0%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

<u>Bénéfice annuel non actualisé</u>	2 714 549 €
<u>Coût annuel non actualisé</u>	5 877 963 €
<u>Taux d'actualisation r =</u>	4%
<u>Bénéfice total actualisé (B)</u>	37 086 538 €
<u>Coût total actualisé (C)</u>	32 045 612 €
<u>B / C</u>	1,16

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme non disproportionné mais il faut analyser les capacités contributives des acteurs car le ratio B/C est de 1,16 (Bénéfices supérieurs à 0,85 fois les coûts mais inférieurs à 1,5 fois les coûts).

Le prix de l'eau dans le Revenu Fiscal de référence est de 2,21% (<3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE agricole est de 2,93 (<3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE industrielle est de 0% (<3%). Le coût du PDM est non disproportionné.

DO_02_12 Haut Doubs

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	71 380
SAU en ha	28 171
Nombre de foyers fiscaux	28 365
Population en habitants	52 424

Prix de l'eau

Départements concernés	25	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	3,06 €	3,06 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	122 063 426 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	9 904 331 €
Rev. Fiscal Réf.	501 210 741 €
Budget environnement / habitant	56 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDR638**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon**
Typologie : **Rivière**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau

- Coût de la mesure : 520 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5E19 : Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges

- Coût de la mesure : 500 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
			100%	

Mesure 5A08 : Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux

- Coût de la mesure : 0 € pour le traitement **Déjà inclus dans le chiffrage de la mesure 5A50**

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 3A14 : Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transfert existants

- Coût de la mesure : 5 000 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles

- Hypothèse : On retient 5 AAC (Aire d'Alimentation de Captage) par sous-bassin versant concerné, avec un coût unitaire de 420 000 € par AAC. soit $5 \text{ AAC} \times 420\,000\text{€}/\text{AAC} = 2\,100\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur les deux secteurs.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
50%	50%			

Mesure 5A32 : Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets

- Coût de la mesure : Mesure de réglementation
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5A31 : Mettre en place des conventions de raccordement

- Coût de la mesure : Mesure de réglementation
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3D16 : Mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides

- Hypothèse : Mesures hors du PDM ou non territorialisées sont à coûts nuls
- Coût de la mesure 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5A04 : Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage

- Coût de la mesure : 60 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

5A23 : Développer des techniques alternatives au traitement du bois

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est d'un coût unitaire pour une mise aux normes totale de 150K€. Le fonctionnement est estimé à 10% du coût d'investissement par défaut (sur 5 ans du programme).
- Coût de la mesure : 150 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 1A10 : Mettre en place un dispositif de gestion concertée

- Coût de la mesure : 1 020 000€

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5A50 : Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle

- Coût de la mesure : 7 000 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
1A10	1 020 000 €	170 000 €
3A11	520 000 €	86 667 €
3A14	5 000 000 €	833 333 €
3D16	- €	- €
5A04	60 000 €	10 000 €
5A08	- €	- €
5A50	7 000 000 €	1 166 667 €
5A23	150 000 €	25 000 €
5A31	- €	- €
5A32	- €	- €
5E19	500 000 €	83 333 €
5F32	2 100 000 €	350 000 €
Total	16 350 000 €	2 725 000 €
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>312 €</i>	<i>52 €</i>

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV¹

Les masses d'eau du sous-bassin peuvent être considérées dans leur ensemble comme un seul cours d'eau, de type 6, c'est-à-dire un petit cours d'eau continental et rural à usages récréatifs de proximité.

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

Le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement, et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Les activités liées à l'utilisation de l'eau potable : l'assainissement et la pisciculture.
- Les activités sportives liées à l'eau : il s'agit notamment de la baignade, du kayak, des jeux d'eau, de l'aviron, du nautisme, de la voile, de la planche à voile, de la spéléologie et du canyoning.
- Les activités touristiques et récréatives liées au milieu aquatique: Il s'agit notamment de chasse, de pêche, de tourisme non aquatique, de randonnées et promenades, et de l'observation des milieux.
- Par ailleurs les fonctionnalités du milieu devraient bénéficier du programme, notamment en termes de ressource en eau, autoépuration (et dilution) complémentaire et de richesse biologique

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

• Bénéfices marchands

Les principaux bénéfices à attendre de l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce sous-bassin sont liés aux activités touristiques. Or, le ministère précise que « l'augmentation de valeur ajoutée de certaines activités (notamment touristiques) n'est pas prise en compte, car des diminutions par ailleurs d'autres activités font qu'il n'y a pas de réel bénéfice net ou cumulé ». ²

• Bénéfices non marchands

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux » ³.

¹ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

² Article paru dans la Lettre Evaluation n°12 - juillet 2007.

³ Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	Partage de la ressource
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	
5E19	Inventorier, gérer et/ou réhabiliter les décharges	Amélioration qualité de l'eau pour un cours d'eau de plaine
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	
5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	
5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	
5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	
5A23	Développer des techniques alternatives au traitement du bois	
5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses	
5A31	Mettre en place des conventions de raccordement	
3D16	Mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	
3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transfert existants	

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ⁴) ⁵	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/Pêcheur/an	8%	81 692 €
Kayak	7,9	€/Ménage / an	5%	11 204 €
Baignade	32,1	€/Baigneur /an	13%	118 368 €
Usages récréatifs informels	36	€/Ménage / an	61%	622 900 €
Valeur patrimoniale	25	€/Ménage / an	13%	92 187 €
			TOTAL	926 350 €

⁴ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁵ Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau ruraux.

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
1A10	170 000 €				170 000 €
3A11	86 667 €				86 667 €
3A14	833 333 €	208 333 €	208 333 €	208 333 €	208 334 € ⁶
3D16	- €				0 €
5A04	10 000 €				10 000 €
5A08	- €		0 €		
5A50	1 166 667 €		1 166 667 €		
5A23	25 000 €		25 000 €		
5A31	- €				0 €
5A32	- €				0 €
5E19	83 333 €				83 333 €
5F32	350 000 €	175 000 €	175 000 €		
Total	2 725 000 €	383 333 €	1 575 000 €	208 333 €	558 334 €

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	3,06 €
Revenu fiscal de référence (B)	501 210 741 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	208 333 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,04%
Volume financier représenté par la facture d'eau ($D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$)	10 415 697 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D / B)	2,08%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ($E = C + D$)	10 624 031 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,12%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	558 333 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,11%
Coût total pour les ménages	766 667 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,15%

Poids du PDM pour les agriculteurs :

Revenu net d'entreprise agricole	9 904 331 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	14 872 368 €
Coût pour le secteur agricole	383 333 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	3,87%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	2,58%

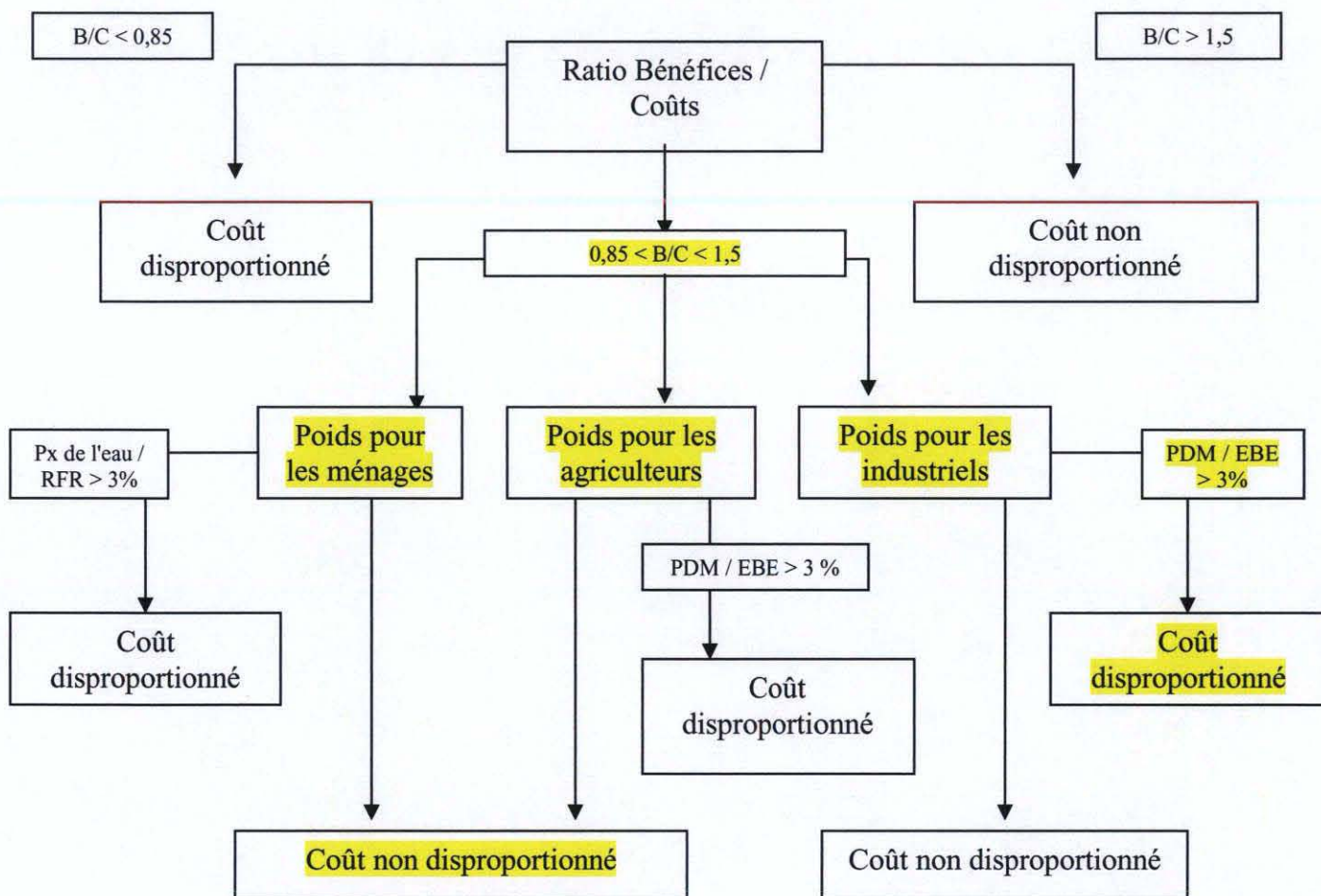
⁶ Ajustement de 1 € fait sur les cellules en gris suite à l'arrondi XL

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	122 063 426 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	27 704 195 €
Coût pour le secteur industriel	1 575 000 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	1,29%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	5,69%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

<u>Bénéfice annuel non actualisé</u>	926 350 €
<u>Coût annuel non actualisé</u>	2 725 000 €
<u>Taux d'actualisation r =</u>	4%
<u>Bénéfice total actualisé (B)</u>	12 655 926 €
<u>Coût total actualisé (C)</u>	14 856 216 €
<u>B / C</u>	0,85

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme non disproportionné mais il faut analyser les capacités contributives des acteurs car le ratio B/C est de 0,85 (Bénéfices égaux à 0,85 fois les coûts mais inférieurs à 1,5 fois les coûts).

Le prix de l'eau dans le Revenu Fiscal de référence est de 2,08% (<3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE agricole est de 2,58% (<3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE industrielle est de 5,69% (>3%). Le coût du PDM est disproportionné eu égard aux capacités contributives des industriels.

DO_02_16 Savoureuse

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	22 538
SAU en ha	4 230
Nombre de foyers fiscaux	53 660
Population en habitants	98 513

Prix de l'eau

Départements concernés	25	70	90	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	3,06 €	2,83 €	3,28 €	3,06 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	787 263 480 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	1 488 347 €
Rev. Fiscal Réf.	864 137 387 €
Budget environnement / habitant	1 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDR628b**
Intitulé de la masse d'eau : **La Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan**
Typologie : **Rivière**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 3C29 : Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, la création et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats

- Hypothèse : Mesure de réglementation
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3A12 : Définir des modalités de gestion en situation de crise

- Coût de la mesure : 50 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5E04: Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

- Coût de la mesure : 12 900 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
			100%	

Mesure 3C16: Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est celle d'un grand cours d'eau, pour 200 hectares à restaurer.
- Coût de la mesure : 2 000 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5A04 : Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage

- Coût de la mesure : 60 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C33 : Elaborer un plan de gestion d'étang

- Coût de la mesure : 60 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
3A12	50 000 €	8 333 €
3C16	2 000 000 €	333 333 €
3C29	- €	- €
3C33	60 000 €	10 000 €
5A04	60 000 €	10 000 €
5E04	12 900 000 €	2 150 000 €
Total	15 070 000 €	2 511 666 €
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>153 €</i>	<i>25 €</i>

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV¹

La savoureuse est classifiée comme étant de type 6, c'est-à-dire un cours d'eau rural de type continental avec des usages récréatifs de proximité.

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

Le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement, et devant bénéficier de l'atteinte du bon état :

- Les activités liées à l'utilisation de l'eau potable : l'assainissement et l'alimentation en eau potable.
- Les activités sportives liées à l'eau : il s'agit notamment de la baignade, du canoë, des jeux d'eau de l'aviron, de la spéléologie, du canyoning, du nautisme, de la planche à voile et du motonautisme.
- Les activités touristiques et récréatives liées au milieu aquatique: Il s'agit notamment de chasse, de tourisme non aquatique, de randonnées et promenades, et de l'observation des milieux.
- De plus, le cours d'eau étant navigable, les usages de navigation, commerciale et de plaisance sont aussi présents et devraient bénéficier du bon état.
- Par ailleurs, toutes les fonctionnalités du milieu devraient bénéficier du programme : notamment en termes de ressource en eau, d'autoépuration (et dilution) complémentaire, d'amortissement de crue (laminage pour l'aval, régulation ressource), d'autogestion sédimentaire (réduit les interventions) et de richesse biologique.

¹ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices marchands**

Les bénéfices marchands liés au tourisme ne doivent pas être pris en compte dans l'analyse coût avantage. En effet, le ministère précise que « l'augmentation de valeur ajoutée de certaines activités (notamment touristiques) n'est pas prise en compte, car des diminutions par ailleurs d'autres activités font qu'il n'y a pas de réel bénéfice net ou cumulé ». ²

Par ailleurs, une évaluation des bénéfices liés à l'assainissement et l'alimentation en eau potable pourra être réalisée en cas de doute sur le caractère disproportionné de mise en place du PDM sur le sous-bassin.

- **Bénéfices non marchands**

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux » ³.

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
3C33	Elaborer un plan de gestion d'étang	Partage de la ressource
3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur	Restauration d'un cours d'eau
3C29	Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, la création et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats	
3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise	Amélioration de la qualité d'un cours d'eau
5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	
5A04	Rechercher les sources de pollution de substances dangereuses	

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ⁴) ⁵	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/pêcheur/an	7%	135 224 €
Promenade	36	€/personne/an	22%	780 224 €
Valeur patrimoniale	25	€/personne/an	17%	418 681 €
			TOTAL	1 334 129 €

² Article paru dans la Lettre Evaluation n°12 - juillet 2007.

³ Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

⁴ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁵ Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau de montagne.

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
3A12	8 333 €				8 333 €
3C16	333 333 €				333 333 €
3C29	- €				0 €
3C33	10 000 €				10 000 €
5A04	10 000 €				10 000 €
5E04	2 150 000 €				2 150 000 €
Total	2 511 666 €	- €	- €	- €	2 511 666 €

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	3,06 €
Revenu fiscal de référence (B)	864 137 387 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	0 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0%
Volume financier représenté par la facture d'eau ($D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$)	19 682 593 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D / B)	2,28%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ($E = C + D$)	19 682 593 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,28%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	2 511 667 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,29%
Coût total pour les ménages	2 511 667 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,29%

Poids du PDM pour les agriculteurs :

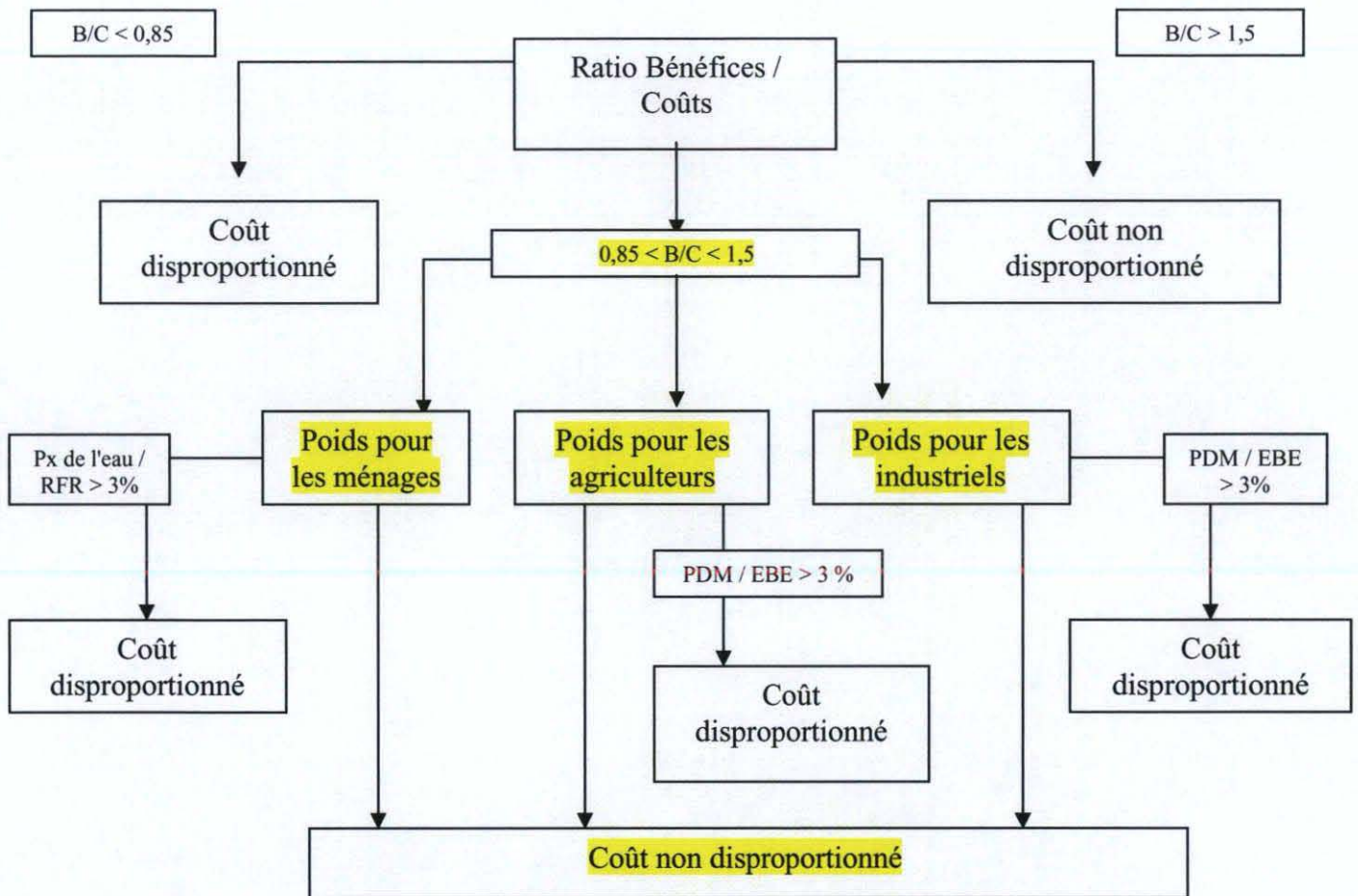
Revenu net d'entreprise agricole	1 488 347 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	2 234 326 €
Coût pour le secteur agricole	- €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	0%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	0%

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	787 263 480 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	178 681 701 €
Coût pour le secteur industriel	- €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	0%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	0%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

<u>Bénéfice annuel non actualisé</u>	1 334 129 €
<u>Coût annuel non actualisé</u>	2 511 667 €
<u>Taux d'actualisation r =</u>	4%
<u>Bénéfice total actualisé (B)</u>	18 227 056 €
<u>Coût total actualisé (C)</u>	13 693 160 €
<u>B / C</u>	1,33

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme non disproportionné mais il faut analyser les capacités contributives des acteurs car le ratio B/C est de 1,33 (Bénéfices supérieurs à 0,85 fois les coûts mais inférieurs à 1,5 fois les coûts).

Le prix de l'eau dans le Revenu Fiscal de référence est de 2,28% (<3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE agricole est de 0% (<3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE industrielle est de 0% (<3%). Le coût du PDM est non disproportionné eu égard aux capacités contributives des acteurs.

Masse d'eau souterraine FR_D0_328b SSBV LP_15_05 Haut Var et affluents

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	215 510
SAU en ha	24 083
Nombre de foyers fiscaux	11 121
Population en habitants	20 776

Prix de l'eau

Départements concernés	04	06	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	2,41 €	2,94 €	2,68 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	41 550 604 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	23 518 175 €
Rev. Fiscal Réf.	148 665 165 €
Budget environnement / habitant	566 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FR_D0_328b**
Intitulé de la masse d'eau : **Alluvions du Var et Paillons**
Typologie : **Masse d'eau souterraine**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 5F01 : Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage

- Coût de la mesure : 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5A08 : Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux

- Hypothèse : Sur ce SSBV, la mesure 5A50, dans laquelle est incluse 5A08, n'est pas mise en place. Nous chiffrons donc cette mesure au coût moyen du PDM
- Coût de la mesure : 7 000 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
5A08	7 000 000 €	1 166 667 €
5F01	100 000 €	16 666 €
Total	7 100 000 €	1 183 333 €
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>342 €</i>	<i>57 €</i>

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV¹

La masse d'eau concernée est de type 15, c'est-à-dire une masse d'eaux souterraine.

Ce territoire est à potentiel de biodiversité avec des activités liées au tourisme et des pressions liées à l'urbanisation. Certaines parties du SSBV sont fortement liées à l'industrie du parfum et aux activités agricoles de type maraîcher ou viticole.

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état. Il n'y a pas d'autre usage que celui associé à la masse d'eau souterraine.

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices marchands**

Sur ce SSBV, nous n'étudions qu'une masse d'eau souterraine dont la mesure est une étude. Il n'y a pas de bénéfice marchand autre que celui associé à la nappe.

- Alimentation en eau potable est établie localement et l'atteinte du bon état de la nappe permettra une augmentation du nombre d'utilisateurs.

- **Bénéfices non marchands**

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »².

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesure	Mesures	Résultat
5F01	Etudier le fonctionnement hydrodynamique de l'aire d'alimentation du captage	Atteinte du bon état d'une nappe
5A08	<i>Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux</i>	

¹ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

² Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ³) ⁴	Bénéfice attendu
Valeur accordée à l'AEP ⁵	27	€/ménage/an	100%	300 266 €
Valeur patrimoniale	26,3	€/ménage/an	100%	292 482 €
			TOTAL	592 748 €

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
5A08	1 166 667 €		1 166 667 €		
5F01	16 666 €				16 666 €
Total	1 183 333 €	- €	1 166 667 €	- €	16 666 €

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	2,68 €
Revenu fiscal de référence (B)	148 665 165 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager domestique (C)	0 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager domestique rapporté à leur revenu fiscal de référence	0%
Volume financier représenté par la facture d'eau ($D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$)	3 569 835 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D/ B)	2,4%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ($E = C + D$)	3 569 835 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,4%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	16 667 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,01%
Coût total pour les ménages	16 667 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,01%

³ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁴ Hypothèse de répartition basée l'intégralité de la population du SSBV.

⁵ Alimentation en eau potable

Poids du PDM pour les agriculteurs :

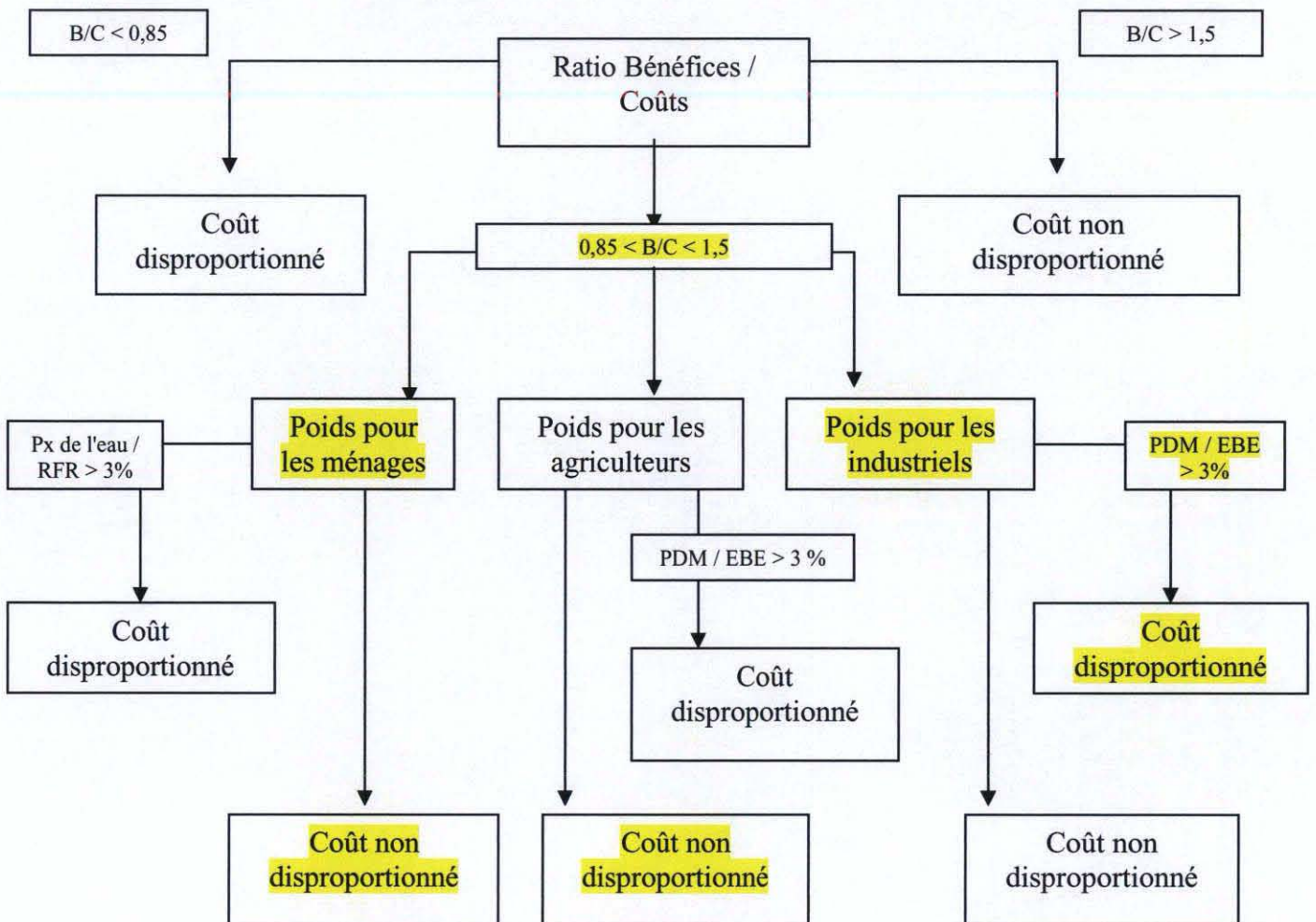
Revenu net d'entreprise agricole	23 518 175 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	13 438 787 €
Coût pour le secteur agricole	- €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	0%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	0%

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	41 550 604 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	9 430 556 €
Coût pour le secteur industriel	1 166 667 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	3%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	12%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

<u>Bénéfice annuel non actualisé</u>	592 748 €
<u>Coût annuel non actualisé</u>	1 183 333 €
<u>Taux d'actualisation r =</u>	4%
<u>Bénéfice total actualisé (B)</u>	8 098 209 €
<u>Coût total actualisé (C)</u>	6 451 323 €
<u>B / C</u>	1,26

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme non disproportionné mais il faut analyser les capacités contributives des acteurs car le ratio B/C est de 1,26 (Bénéfices supérieurs à 0,85 fois les coûts mais inférieurs à 1,5 fois les coûts).

Le prix de l'eau dans le Revenu Fiscal de référence est de 2,6% (<3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE agricole est de 0% (<3%). Le poids du PDM rapporté à l'EBE industrielle est de 12% (>3%). Le coût du PDM est disproportionné eu égard aux capacités contributives du secteur industriel.

HR_06_08 Lac du Bourget

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	57 596
SAU en ha	15 212
Nombre de foyers fiscaux	106 346
Population en habitants	187 527

Prix de l'eau

Départements concernés	73	74	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	2,61 €	3,04 €	2,83 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	557 873 140 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	4 914 425 €
Rev. Fiscal Réf.	1 920 234 192 €
Budget environnement / habitant	13 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDTL60**
Intitulé de la masse d'eau : **Lac du Bourget**
Typologie : **Lac**
- Numéro : **FRDR1487**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Hyère**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR526a**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Sierre de la source à la confluence avec la Deisse**
Typologie : **Rivière**

- Numéro : **FRDR528**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Albanne**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR529**
Intitulé de la masse d'eau : **Ruisseau de Belle Eau**
Typologie : **Rivière**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison

- Hypothèse : le calcul est basé sur 15 ouvrage de taille moyenne, soit $15 \times 300\,000 \text{ € / ouvrage}$
- Coût de la mesure : 4 500 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 5E04: Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales

- Coût de la mesure : 12 900 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
			100%	

Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- Hypothèse : Le coût unitaire variant de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture. Le tout étant à multiplier par 5 années MAE. La surface en vigne est de 15 ha. La surface arboricole est de 501 ha, soit $(148 \text{ €} \times 15 \text{ ha} + 190 \text{ €} \times 501 \text{ ha}) \times 5$
- Coût de la mesure : 487 050 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 3C14 : Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques

- Hypothèse : Le Linéaire est de 50 km et le SSBV est en de taille moyenne, soit $50 \text{ kms} \times 11\,250 \text{ €}$
- Coût de la mesure : 562 500 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
				100%

Mesure 5A50 : Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle

- Coût de la mesure : 7 000 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
	100%			

Mesure 3C01 : Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit

- Hypothèse : Sur ce SSBV, les mesures 3A11 ou 3A12, dans lesquelles sont incluses 3C01, ne sont pas mises en place. Nous chiffrons donc cette mesure au coût d'une étude.
- Coût de la mesure : 50 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc réparti entre le secteur agricole, industriel et les ménages en tant qu'usager du service de l'eau.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
33,33%	33,33%	33,33%		

Mesure 3A10 : Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)

- Coût de la mesure : 50 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 1A10 : Mettre en place un dispositif de gestion concertée

- Coût de la mesure : 1 020 000€

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C16: Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur

- Hypothèse : Le(s) cours d'eau sont de taille moyenne 200 ha lorsque elle est "moyenne" avec un coût de 10 000 € / ha
- Coût de la mesure : 20 000 000 € pour la restauration

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation

- Hypothèse : Le coût est estimé à 10 000 € par exploitation, et l'objectif retient 20% des exploitations sur les bassins versants concernés. Il y a 1 042 exploitations sur le SSBV. On a donc : 1 042 exploitations × 0,2 × 10 000 €
- Coût de la mesure : 2 084 000

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 6A02 : Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives

- Précision sur la mesure : Coût inclut dans les mesures de restauration physique
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles

- Hypothèse : On retient 5 AAC par sous-bassin versant concerné avec un coût unitaire de 420 000 € par AAC. Il y a 5 AAC par SSBV, soit 5 AAC × 420 000€/AAC.
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur les deux secteurs.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
50%	50%			